Le "SOLEIL" est lu dans 100% des fa... canadiennes-françaises

Jos. Desjardins Bibliothécaire

LE SOLEIL

MEMBRE DE L'A. B. C.

LE TIRAGE DU "SOLEIL" en fait le **premier** journal à l'est de Montréal

50e ANNEE—No 172 — EDITION QUOTIDIENNE — QUEBEC, JEUDI 23 JUILLET 1931 — CIRCULATION EN JUIN 52,860 — PRIX : DEUX CENTINS

DECLARATION DU T. H. MACKENZIE KING A OTTAWA

Le chef du parti libéral corrige l'impression que certains journaux ont voulu créer en laissant entendre qu'il avait fait un voyage aux Bermudes aux frais de la compagnie Beauharnois — Explicatons nettes et précises — La Chambre des Communes fait une ovation au chef libéral — La fin de la session la semaine prochaine — Discussion sur le traité australien — Avantage donné au beurre de l'Australie.

Ottawa, 23. — (Par Georges Leveillé) — Le chef du parti libéral, le très honorable W.-L. Mackenzie King, a fait une déclaration hier, au commencement de la séance, pour affirmer que jamais il n'eut connaissance que le sénateur W.-L. McDougald ait payé partie de sa note d'hôtel lors de son voyage aux Bermudes, à Pâques de l'année dernière.

Le sénateur McDougald avait d'ailleurs affirmé la veille, au cours de son témoignage devant le comité d'enquête dans les affaires de la Beauharnois Corporation, que cette note avait été payée en dehors de la connaissance du premier ministre libéral d'alors.

M. King a parlé devant une Chambre attentive et lorsqu'il eut terminé ses remarques, il fut chaleureusement applaudi par toute la Chambre et par le premier ministre, M. Bennett, lui-même.

Voici la déclaration textuelle de M. King :

"Certains journaux d'hier et d'aujourd'hui, en rapportant les délibérations devant le Comité Parlementaire qui enquête sur l'entreprise de Beauharnois ont interprété à leur façon les témoignages qui ont été donnés là.

"Voici par exemple le Journal qui publie le titre suivant : La Beauharnois a payé la note de l'ex-premier ministre King, Mackenzie King est allé se balader aux Bermudes avec le sénateur qui finançait la Beauharnois".

"Je tiens à déclarer qu'aucune de mes notes n'a jamais été payée par la Beauharnois. Je n'avais aucune relation en quelque manière que ce soit, avec la Beauharnois, à propos d'aucune sorte de voyage non plus qu'à propos d'aucune sorte de chose. Et de plus je n'ai pas fait ce voyage aux Bermudes avec le sénateur McDougald, ainsi que l'on pourrait en déduire à la lecture des titres d'articles publiés dans quelques journaux d'hier et d'aujourd'hui.

"La déclaration sur laquelle ces articles se fondent, se rapporte à un bordereau, déposé hier devant le comité et qui se lit comme suit:

"30 avril, 1930. Frais de voyage aux Bermudes, hon. W.-L. Mackenzie King et moi, hôtel aux Bermudes, $288.53. Passage de Montréal aux Bermudes et retour, $395.04. Hôtel, New-York, $168.75. Total: $852.32."

"En lisant ce bordereau sans prendre connaissance du témoignage rendu hier par le sénateur McDougald, on peut croire que les titres des journaux, comportant l'interprétation que j'ai déjà indiquée, sont justifiés. Le témoignage du sénateur McDougald, rendu hier, établit cependant d'une façon très claire, que ce bordereau a été préparé sinon par lui-même du moins par quelque employé de son bureau. Qu'il n'aurait jamais dû être préparé. Qu'il n'était pas un état exact de ses dépenses et qu'en fait il était erroné.

"Dois-je rappeler qu'à Pâques, l'an dernier, je suis allé aux Bermudes. En passant par Montréal, j'ai rencontré le sénateur McDougald. Il vint me voir dans mon wagon pendant quelques minutes et nous eûmes une conversation. Je ne le revis pas avant mon arrivée aux Bermudes et quand je repartis de là, je me rendis compte que le sénateur McDougald, qui avait été aux Bermudes pendant une partie de mon séjour, avait payé une partie de mon compte d'hôtel et de celui du sénateur Haydon, qui m'accompagnait pendant ce voyage.

"Le sénateur McDougald partit des Bermudes avant moi, et je ne l'accompagnai pas jusqu'à New-York. Je le vis à New-York. Je passai une nuit à l'hôtel Ritz Carlton. Le sénateur lui-même n'était pas à New-York à ce moment là. J'avais reçu un mot m'informant qu'il avait retenu des chambres à l'hôtel pour le sénateur Haydon et moi et nous passâmes la nuit à cet hôtel. Le lendemain matin, le sénateur McDougald et sa femme, avec laquelle il était allé à Atlantic-City, vinrent à l'hôtel et prirent les chambres qu'il avait retenues pour eux. Le sénateur McDougald n'a payé aucun billet pour le sénateur Haydon ou moi-même d'Ottawa aux Bermudes, soit par chemin de fer soit par bateau pas plus qu'il n'a payé aucun billet de retour des Bermudes à Ottawa. Tout ce qu'il a fait, c'a été de payer lui-même quelques-uns des frais d'hôtel pendant qu'il était là avec le sénateur Haydon et moi.

"Celui qui a le sens de l'honneur ne peut conclure, du fait que pendant les vacances de Pâques je suis allé aux Bermudes avec un membre du Parlement et qu'un deuxième membre du Parlement m'y a rencontré, j'ai manqué à l'honneur de quelque façon que ce soit. J'avais deux buts en allant aux Bermudes : j'éprouvais le besoin de prendre quelque repos pendant les vacances de Pâques. Comme les honorables membres de cette Chambre le savent, celui qui occupe le poste de premier ministre du Canada pendant que le Parlement est en session a grandement besoin de repos à certains moments. J'ai pris bien peu de congé pendant le temps que j'ai été premier ministre, et à Pâques de l'année dernière, j'ai profité des vacances parlementaires pour visiter les Bermudes.

"Mais le but principal de ma visite aux Bermudes était ceci : Le gouvernement avait discuté les termes de ce que nous appelons le budget Dunning, d'après lequel il était proposé d'augmenter les droits sur les fruits et légumes des Etats-Unis. Il était de plus proposé de réduire les droits en vertu de la préférence britanique, et je voulais m'assurer si, dans le cas ou les fruits et légumes des Bermudes et des Antilles seraient admis en franchise, il serait possible ou probable que les Bermudes et les autres iles nous accordassent le reciproque en abaissant leurs droits sur quelques-uns de nos produits exportés dans ces pays. Pendant que j'étais aux Bermudes je discutai de cette question avec plusieurs membres de la Législature et je reçus l'assurance que si le Canada abaissait ses droits sur les fruits et légumes, les iles s'empresseraient de réduire quelques-uns de leurs droits en notre faveur. Une décision dans ce sens fut prise peu de temps après notre retour.

"Si j'avais pensé de me payer des vacances aux frais de qui que ce soit, on imagine bien que j'aurais pu prétendre que ce voyage se rapportait à une affaire du gouvernement. Je pris cependant un soin si scrupuleux à éviter quoi que ce soit, qui put, même de loin, ressembler à quelque chose de la sorte, que je considérai tout mon voyage aux Bermudes, aller et retour, comme des vacances ; et pas un sou ne fut chargé dans aucun compte du gouvernement où, à ma connaissance, d'aucune organisation ou corporation.

"M. le Président, j'ai tenu à faire cette déclaration et je répète que je ne suis aucunement responsable d'aucuns comptes qui puissent avoir été soumis par le sénateur McDougald à la compagnie Beauharnois. Je n'ai eu aucune connaissance qu'aucuns comptes de la sorte n'aient été soumis. J'ai été horrifié lorsque j'ai pris connissance du bordereau qui a été deposé devant le comité, tellement que je me suis rendu immédiatement auprès du premier ministre et que je lui ai raconté mon voyage aux Bermudes et les circonstances qui l'ont entouré. Je ne puis comprendre encore comment un tel bordereau a pu être préparé. Je tiens à ce que la Chambre comprenne qu'aucun compte présenté à la compagnie Beauharnois ne l'a été à ma connaissance et avec mon consentement, il n'a pas été préparé par moi ni de ma part, mais par le sénateur McDougald à propos de dépenses qu'il avait faites lui-même.

"Puis-je ajouter un fait que j'aurais dû mentionner dès le début : Je n'eus aucune connaissance que le sénateur McDougald avait règlé des dépenses aux Bermudes avant le moment où j'allais payer mon compte. C'est à ce moment que le commis d'hôtel m'informa que le sénateur, avant de partir, avait acquitté la note, pour la majeure partie, mais non pas entièrement, et que par conséquent il n'y avait plus rien à payer.

"Pendant tout le temps du voyage aux Bermudes, je n'ai jamais discuté de l'ffaire de la Beauharnois ni avec le sénateur Haydon, ni avec le sénateur McDougald, ni avec aucune autre personne, pas plus que je n'ai discuté en aucun temps avec le sénateur McDougald d'aucune question se rapportant à la compagnie Beauharnois."

GRAVE ACCIDENT D'AUTOS

St-Fabien de Montmagny, 23. — (D.N.C.) — Un grave accident d'automobiles a eu lieu mardi, près de St-Philémon. Deux machines portant plusieurs personnes sont venues en collision. L'une d'elle, une Essex, a capoté et le feu, qui se déclara aussitôt, faillit causer la mort de deux des occupants qui étaient demeurés à l'intérieur, privés de connaissance. L'autre voiture, une Buick, conduite par M. J.-C. Tanguay, portait M. Ludger Lachance, mademoiselle Alma Tanguay et M. L.-P. Laplante, tous de St-Fabien. L'Essex transportait quatre personnes à part le chauffeur. Les neuf occupants des deux autos subirent tous des blessures assez graves, mais non mortelles.

UN FRERE BRUTAL EST CONDAMNE AUX ASSISES

Pour avoir maltraité sa petite soeur malade et sujette à des crises d'épilepsie — L'enquête sensationnelle de F. Barriault à Rimouski se termine par le renvoi de l'accusé devant les grands jurés — Un autre frère est acquitté.

Rimouski, 23. — (D. N. C.) — Le juge Antonio Couillard a présidé, hier, une enquête dans la cause des frères Fortunat et Ludger Barriault, de Petit Méchins, comté de Matane, accusés de voies de faits graves sur la personne de leur petite soeur Bertha Barriault, âgée de 16 ans. Après avoir entendu la preuve de la Couronne et de la défense, le savant magistrat a condamné Fortunat Barriault à subir son procès aux prochaines Assises Criminelles tout en acquittant son frère Ludger. L'accusé Fortunat Barriault a été admis à caution immédiatement après le jugement du magistrat Couillard. La caution est de $200.00 et a été fournie par le père de l'accusé M. Joseph Barriault.

La Couronne, dans cette cause, était représentée par Mtre Perrault-Casgrain, substitut du Procureur général et les prévenus avaient pour défenseur Mtre P.-E. Gagnon, C. R., de la Société légale Gagnon & Simard.

L'arrestation des accusés a été opérée par le grand constable Jos. Lebel. La Cour s'est ouverte ce matin, à 10 heures a.m., sous la présidence du juge Antonio Couillard.

Les témoins suivants ont été appelés ce sont : Pierre Barriault, Mme Pierre Barriault, Clémentine Barriault, Georges Barriault, Albert Barriault, Joseph Barriault, Mme Jos. Barriault.

Le premier témoin entendu est M. Pierre Barriault, de Petit Méchins. Il est âgé de 74 ans et père de 21 enfants. Il dit avoir une petite fille qui s'appelle Bertha Barriault et qui est âgée de 16 ans. Il demeure tout près de Joseph Barriault, père de la petite fille. Il déclare que la pauvre petite tombe d'un mal et qu'elle a de fréquentes crises épileptiques. Jos. Barriault est marié en seconde noces et le témoin déclare que la belle-mère de la petite Bertha est une excellente personne et qu'elle n'a jamais personnellement voulu corriger la petite. Il demeure avec ses fils Albert et Georges Barriault.

Le témoin en réponse aux questions de Me Perreault-Cassgrain, dit qu'un certain jour, la petite Bertha s'en vint le trouver en pleurant et en lui déclarant que son frère Fortunat l'avait frappée à la figure. La pauvre petite avait la figure toute ensanglantée et cependant, le témoin affirme que c'est la seule fois qu'il a eu connaissance des mauvais traitements infligés à la petite Bertha par son frère Fortunat. Mme Pierre Barriault témoigne ensuite et corrobore le témoignage de son mari. Cependant elle ajoute de plus que Fortunat Barriault, l'un des accusés, avait déclaré devant elle qu'il tuerait sa petite sœur.

Depuis 5 ou 6 ans, il est à sa connaissance que Fortunat Barriault a battu sa petite sœur à maintes reprises et cela pour des futilités.

Me P.-E. Gagnon, interroge le témoin à son tour. Elle n'ajoute rien à son témoignage si non qu'elle déclare que la petite Bertha tombe d'un mal et que cela dure parfois jusqu'à huit jours. On appelle ensuite Mlle Clémentine Barriault. Elle est âgée de 17 ans et elle dit être la fille de Pierre Barriault. Elle a eu connaissance que Fortunat Barriault a infligé des mauvais traitements à sa petite sœur Bertha. Elle ajoute qu'il lui donnait des tapes et des coups de pied. D'après elle la petite victime n'est pas folle mais plutôt malade. Elle ajoute qu'elle a un caractère difficile et la tête un peu dure.

Les témoins Georges, Albert et Joseph Barriault ont en tout point corroboré les témoignages entendus précédemment, si ce n'est que Albert Barriault a ajouté avoir vu le prévenu Fortunat Barriault battre sa petite sœur avec une barre de fer et la frapper sur le corps, et sur les bras. La preuve de la Couronne est terminée et le défenseur des accusés Barriault, Mtre Gagnon, commence sa preuve.

Le premier témoin entendu est Jos. Barriault, père des accusés.

Il déclare que sa petite fille Bertha n'est pas un enfant normal. Il lui arrive de tomber d'un mal. Elle tombe parfois 4 fois par jour. D'après lui, les accusés n'ont jamais brutalisé leur petite sœur. Lorsqu'il lui est arrivé d'avoir un œil bleu, c'est dû au fait qu'elle était tombée de son lit, la nuit, alors qu'elle avait eu une crise. Il affirme que jamais, les accusés n'ont battu Bertha avec des barres de fer et il considérait sa pauvre petite fille comme une malade et la traitait en conséquence. Toutefois, il n'approuvait pas ses garçons lorsqu'ils talochaient leur sœur. Fortunat Barriault, l'un des accusés, rend témoignage. Il déclare demeurer chez son père mais il ajoute qu'il s'absente souvent pour aller travailler ailleurs. Il jure n'avoir jamais frappé Bertha avec une barre de fer ou un tisonnier. Il a simplement frappé sa petite sœur avec le bout de ses doigts, lui causant, de ce fait, une légère égratignure sur le nez. D'après lui les témoins Mme Pierre Barriault, Mlle Clémentine Barriault, Georges Barriault et Albert Barriault ne disent pas la vérité lorsqu'ils déclarent qu'il battait sa petite sœur avec une barre de fer et qu'il lui donnait des coups de pied et la talochait par la tête. L'autre accusé Ludger Barriault, affirme à son tour qu'il lui est arrivé d'avoir une fois ou deux corrigé sa petite sœur mais jamais pour lui causer la moindre blessure. Il corrobore le témoignage de son frère Fortunat Barriault. Après les plaidoiries de Mtre Perreault-Casgrain et P.-E. Gagnon, le juge Couillard rend le jugement suivant : Il condamne Fortunat Barraiult aux Assises Criminelles et exige un cautionnement de $200.00 qui est fourni par le père de l'accusé. Quant à l'autre prévenu il est acquitté et remis immédiatement en liberté.

UN MARI CRUEL

Montréal, 23. (P.C.) — Le bout du nez complètement emporté par la dent de son époux, Mme Michael Stuparex a été admise à l'hôpital, hier soir, tandis que la police cherchait l'homme qui, au témoignage de sa femme, la frappa à la tête avec une bouteille, la mordit au nez puis s'enfuit de la maison.

VISITEURS DE FRANCE AU CANADA

De nombreux Français sont attendus au milieu d'août au Canada — Ils visiteront les principales villes — Ils seront à Québec les 16 et 17 août prochain.

Montréal, 23.—(Spécial)—Un groupe très nombreux de Français voyageant sous les auspices de la Compagnie Générale Transatlantique et du Canadien National visitera le Canada, la province de Québec en particulier ainsi que les Etats-Unis au cours du mois d'août. Plus de 50 voyageurs prendront part à cette tournée qui comprend Halifax, Québec, Montréal, Ottawa, Toronto, les Chûtes Niagara, Détroit, Chicago, Washington et Philadelphie.

Les voyageurs seront à Québec les 16 et 17 août; à Montréal les 17, 18 et 19 août, à Ottawa le 20 août, à Toron to le 21 août; aux Chûtes Niagara le 22 août d'où s'effectuera le départ pour Détroit où ils arriveront le 23 août et à Chicago le 24.

A Québec, les voyageurs feront une visite de la ville en auto-car, s'arrêtant aux Plaines d'Abraham, dans le "vieux Québec" et aux points historiques. L'après-midi sera libre.

A Montréal, promenade le matin à travers la ville. Arrêts à l'église Notre-Dame, à l'oratoire Saint-Joseph au Parc Lafontaine, au "Western Lookout" et visite des quartiers résidentiels et des affaires. Après midi libre.

Durant la journée du 19 août à Montréal les voyageurs se rendront à Lachine, à Caughnawaga et reviendront par la côte Sud.

A Ottawa, visite des édifices du Parlement, de la Bibliothèque, de la tour de la Victoire, et autres édifices publics. Randonnée dans le quartier résidentiel. Visite de la Ferme Expérimentale et du parc Rockliffe.

A Toronto, visite du quartier résidentiel et des affaires, de l'Université de Toronto, du Lakeshofre Blvd et autres points intéressants.

Aux Chutes Niagara, visite des chûtes. Voyage en tramway à la Gorge avec arrêts au monument Brock, à Niagara Glen à la Grande Gorge, etc. Après midi libre.

A Détroit. Arrêt à l'hôtel Stastler pour petit déjeuner. Randonnée en auto-car dans les quartier ouest et visite des usines Ford, si elles sont ouvertes le dimanche.

Ottawa, 23.—(Par Georges Leveillé) —Après une discussion qui a duré toute la journée, la Chambre a adopté, hier soir, à l'ajournement, le projet de loi ratifiant la convention commerciale conclue entre le Canada et l'Australie.

Ceci débarrasse le feuilleton d'un autre projet de loi contentieux, mais malgré tout, on ne prévoit pas la prorogation des Chambres pour la fin de cette semaine. Tout au plus s'attend-t-on à pouvoir terminer la besogne parlementaire pour le milieu de la semaine prochaine, mercredi ou jeudi.

A part un bill très long du ministre de la Justice apportant des changements au code criminel, dont nous avons déjà parlé, il reste à voter les crédits de plusieurs départements et la fameuse mesure dans le but de remédier au chômage, que le premier ministre Bennett entend proposer avant la prorogation. On estime que le premier ministre demandera à la Chambre de lui voter une somme de $50,000,000 dont partie sera appliquée à soulager les fermiers de l'ouest qui ont perdu leurs récoltes à la suite de la sécheresse et partie à soulager la misère qui existe dans d'autres endroits du Canda en entreprenant des travaux publics, de concert avec les gouvernements provinciaux et municipaux afin de donner du travail aux chômeurs.

A part toute cette législation, qui ne passera sûrement pas comme une lettre à la poste, il reste suspendu au dossier de la tête de la députation, comme une épée menaçante, le rapport du comité chargé de faire enquête dans les affaires de la Beauharnois Corporation.

Maintenant que le comité a terminé son travail, il est tout probable que le président Gordon présentera son rapport aujourd'hui ou demain.

On s'attend ici à ce que les libéraux qui ont fait partie du comité présentent un rapport minoritaire, ce qui aurait pour effet de déclancher un long débat. Il y a aussi la possibilité d'une enquête royale, et dans ce cas, il n'est pas du tout certain que ce soit les conservateurs qui prendraient l'initiative de la demander.

ADOPTION DE DEUX RAPPORTS

Au commencement de la séance la Chambre a adopté, sans discussion aucune, le rapport du comité du Canadien National, qui avait été discuté la veille pendant plusieurs heures.

Elle a aussi adopté le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la procédure en rapport avec l'enrégistrement du vote en Chambre. L'adoption de ce rapport signifie qu'à l'avenir le vote sera compté au fur et à mesure que chaque député votera de sorte que le résultat du scrutin pourra être annoncé immédiatement.

LE PONT INTERPROVINCIAL

L'hon. Charles Marcil, député de Bonaventure, a interrogé le ministre des Travaux Publics, l'hon. H.-A. Stewart, au sujet du pont interprovincial qui doit être construit entre Cross Point, Québec et Campbellton, Nouveau-Brunswick, sur la baie de Restigouche et que le gouvernement de Québec a décidé de construire lors de la dernière session.

M. Stewart a déclaré que le gouvernement fédéral est disposé à entrer en pourparlers avec les gouvernements de Québec et du Nouveau Brunswick au sujet de la construction de ce pont. Les deux provinces ont envoyé les copies des arrêtés ministériels autorisant la construction du pont. Le gouvernement fédéral est maintenant prêt à discuter le projet.

LE PORT DE CHICOUTIMI

M. Alfred Duranleau, ministre de Marine, a donné ensuite avis de la résolution suivante.

Qu'il est expédient d'autoriser un prêt n'excédant pas $450,000 aux commissaires du port de Chicoutimi pour la construction d'outillage de têtes de lignes, sur approbation par le gouverneur en conseil des plans détaillés, devis et coût approximatif de tels travaux et le dépôt de débentures de la corporation pour couvrir le dit prêt.

LE TRAITE AUSTRALIEN

En proposant la deuxième lecture de son projet de loi, le premier ministre Bennett a déclaré que cette mesure est le premier pas accompli par son gouvernement dans le but d'intensifier les échanges commerciaux au sein de l'empire d'après des principes acceptables.

Le premier ministre a eu certaines idées en vue dans les négociations relatives à l'accord. L'Australie produit des marchandises que le Canada doit importer. Pareillement, le Canada produit des denrées qui ne se trouvent pas en Australie. L'accord concède à chaque pays un traitement de faveur pour les marchandises qu'il produit, mais que ne produit pas l'Australie. Quand il s'agit de marchandises de la catégorie de celles où le Canada peut concurrencer les produits de l'Australie sur son propre marché, on a établi des droits qui rendront loyale cette concurrence. Il en est de même pour l'Australie au Canada.

L'accord, est fondé sur l'idée qu'il doit comporter des avantages mutuels.

A propos de certains points qui pourraient causer de l'anxiété, le premier ministre dit que les viandes

(Suite à la page 18, 5e col.)

UN PERE LIVRE SON FILS

Cleveland, O., 23. — (P. C.) — Le maire de St-Boniface, Manitoba, est arrivé, hier soir, à Cleveland, après une randonnée de 1,600 milles en auto, pour remettre son fils aux mains de la police, parce qu'il est sous le coup d'une accusation de faux remontant à 19 mois.

Depuis plus d'un an, les détectives Thomas Murphy et Wm McFadden cherchaient Oscar Herbert Campbell, 35 ans, ancien agent de la Sun Life Insurance Co'y ici, qu'on accusait d'avoir fabriqué un chèque de $645.30. Ayant appris que l'individu avait déjà habité St-Boniface, ils télégraphièrent à la police de cette ville, et c'est ainsi que le maire apprit dans quels draps se trouvait son fils.

LA CONFERENCE DES SEPT EST TERMINEE

Elle atteint l'objet immédiat qu'elle s'était proposé, sauver l'Allemagne d'un désastre financier. — MacDonald exprime sa satisfaction — Autres pourparlers.

Londres, 23. (A.P.) — La conférence des Sept a pris fin à midi et 26 aujourd'hui, ayant atteint l'objet immédiat et limité qu'elle s'était proposé, à savoir : sauver l'Allemagne d'un désastre financier et lui permettre de bénéficier du moratoire Hoover. Le retrait des crédits, qui menaçait de la saigner à blanc, va cesser en vertu d'un accord entre les banques.

M. MacDonald déclara comme la conférence prenait fin : "Nous sommes très contents. L'accord entre sept puissances n'est pas facile à réaliser, mais nous l'avons conclu, et il sera de la plus grande importance pour aider l'Allemagne".

Le chancelier Bruening sortit en toute hâte du Foreign Office et s'arrêta juste le temps de dire qu'il lui fallait partir tout de suite. Il parut plus grave que d'habitude. Lui et M. Curtius doivent avoir ce soir un entretien particulier avec MM. Stimson et Mellon, leurs hôtes à diner. On explique que les conversations de Berlin avec MM. MacDonald et Henderson seront ajournées à lundi, parce que M. Bruening veut d'abord faire voir aux délégués américains où en est l'Allemagne.

"Ça s'annonce assez mal", déclara l'un des experts financiers de la délégation allemande. "Les secours en argent ne viennent pas, et la position du chancelier sera fort difficile quand il rentrera à Berlin. Je me demande si M. Stimson va voir les choses sous un angle différent lorsqu'il viendra en Allemagne."

Quant à M. Stimson, il déclara à un correspondant, au sortir du Foreign Office, qu'il était tout-à-fait satisfait, et Dino Grandi, le délégué italien, se déclara très heureux du résultat.

Il fut annoncé officiellement, à l'issue de la séance de cet avant-midi, que les gouvernements représentés étaient prêts à collaborer dans toute la mesure de leurs forces pour rétablir la confiance dans l'Allemagne. On croyait savoir, inofficiellement, qu'un accord avait vu le jour sur certains points touchant une extension de l'aide à l'Allemagne.

M. Stimson fit valoir la haute signification des entretiens franco-allemands de Paris la semaine dernière, et décrivit les négociations dans lesquelles il prit une part si importante comme un grand évènement qui ramènerait la confiance dans le monde. Les délégués italien, japonais et belge parlèrent dans le même sens. M. MacDonald remercia toutes les délégations.

La conférence n'a duré que trois jours. C'est un record de brièveté pour une conférence internationale. On l'attribue à l'insistance des Français pour que les délibérations fussent limitées à l'ordre du jour financier, sans qu'il fût question du plan Young ou du désarmement.

Les Français réussirent également à faire rejeter la suggestion du chancelier Snowden, qui voulait que les crédits à brève échéance fussent redistribués parmi les pays créditeurs, disant que la France n'avait que 5 p. c. de ces crédits, tandis que les Etats-Unis en avaient 60 p. c., et que la France devrait en assumer une plus grande part. Mais M. Laval s'y opposa catégoriquement.

"Les banquiers de Londres et de New-York, dit-il, n'ont pas prêté cet argent à l'Allemagne pour des motifs humanitaires, dans un but de salut germanique. Ils le prêtèrent à titre de banquiers en prévision d'un bénéfice. Ils en empruntèrent même une bonne partie en France, à taux bas pour le prêter à l'Allemagne à taux élevé. Il n'y a maintenant aucune raison pour que la France assume une partie de ce fardeau."

Il ne fut plus question de "redistribution" après cela.

M. Laval rappela aussi que la France, en 1926, s'était tirée par elle-même d'une crise financière très dangereuse, et il suggéra que l'Allemagne pourrait faire de même. Mais les délégués non français ne furent d'avis d'engager la discussion sur ce point, estimant que le temps pressait et qu'il fallait agir tout de suite.

Londres, 23. (A. P.) — La délégation française à la conférence des Sept voit dans l'amélioration des relations franco-allemandes le résultat le plus frappant des pourparlers en cours. Ceux qui sont en contact avec le monde officiel français ici disent que, même si les résultats officiels de la conférence couchés sur le papier ne font pas voir un rapprochement des points de vue allemand et français, les conversations entre hommes d'état des deux nations n'en auront pas moins produit une meilleure entente.

MM. Briand et Curtius prirent le thé ensemble hier après-midi dans la chambre d'hôtel de Curtius, et ce n'est qu'un exemple des excellents rapports existant entre les deux délégations. Rien n'indique par ailleurs que les Français aient modifié le moins du monde leur point de vue sur l'à propos de consentir à l'Allemagne un crédit à longue échéance.

FATAL ACCIDENT

Rouyn, P.Q., 23. (P.C.)—Un choc et une hémorrhagie ont causé la mort de Léopold St-Laurent, La Sarre, mort à l'hôpital de Rouyn après avoir été blessé par une scie circulaire, dit le verdict rendu par le coroner Bouille, qui ajoute que cette scie n'était pas suffisamment protégée. Il ressort de la preuve que St-Laurent fut pris par son vêtement.

DEPART DE RELIGIEUX LE 2 AOUT

Cinq Pères Oblats, quatre Frères convers et six religieuses partiront pour le Basutoland, Afrique— Avant leur départ une belle manifestation aura lieu à Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 23. — (D. N. C.)— Une manifestation missionnaire sans précédent dans l'histoire de l'Eglise du Canada aura lieu dimanche, le 2 août prochain, quand cinq Pères Oblats et quatre Frères Convers, six religieuses des Saints Noms de Jésus et Marie et cinq Soeurs Grises de la Croix, devant partir sous peu pour les missions noires du Basutoland, en Afrique, se consacreront, avant leur départ, à la Madone nationale du Canada.

Cette manifestation qui attirera des milliers et des milliers de personnes sera sous le haut patronage de Son Excellence Mgr F.-X. Cloutier, évêque des Trois-Rivières. Elle s'ouvrira par une messe solennelle, à neuf heures, célébrée par Son Excellence Mgr A.-O. Comtois, auxiliaire des Trois-Rivières, et le sermon sera prononcé par M. le chanoine Roch, directeur général de la Sainte-Enfance au Canada et supérieur du Séminaire des Missions Etrangères. A trois heures de l'après-midi, il y aura la cérémonie du baisement des pieds, présidée par le R. P. Philémon Bourassa, provincial des Oblats et vicaire des Missions du Basutoland. Un sermon spécial sera prononcé par le R. P. G.-E. Villeneuve, supérieur des Oblats au Cap-de-la-Madeleine, visiteur des Missions du Basutoland. Suivra la procession du Saint Rosaire. Il y aura ensuite consécration à la Sainte Vierge, puis salut du Saint Sacrement. A huit heures, le soir, le R. P. Duchaussois, auteur des "Glaces Polaires", "Femmes héroïques" et "Sous les feux du Ceylan", donnera une conférence sur "Ceylan", avec projections lumineuses. Mgr Louis Chartier, vicaire général, président de l'Union Missionnaire du Clergé Trifluvien, présidera.

Si l'enceinte du Sanctuaire et l'annexe ne suffisent pas pour recevoir la foule, les cérémonies auront lieu en plein air, au pied du Calvaire.

TUE PAR UN AMI

Montréal, 23.—(D.N.C.) —Emile Sévigny, 20 ans, 9698 rue Foucher, transporté hier midi à l'hôpital Notre-Dame, Souffrant d'une blessure causée par une balle de revolver qui fut accidentellement tiré par un ami est mort hier soir vers 7 heures.

Sévigny en compagnie de Jean Desroches 22 ans, 10188 rue Péloquin, examinaient un révolver dans un restaurant de la rue Fleury lorsque Desroches pressa par mégarde sur la détente et une balle sortit atteignant Sévigny en plein front. Celuici tomba sur le plancher baignant dans son sang.

Desroches prévint aussitôt la police et fit venir l'ambulance de l'hôpital Notre-Dame où Sévigny mourut hier soir. Desroches n'est donc nullement responsable de cette mort puisque c'est un pur accident. Le corps de la victime a été transporté à la morgue où une enquête aura lieu aujourd'hui.

LES CARDINAUX CONVOQUES A ROME

Cité Vaticane, 23. (A. P.) — Le pape a convoqué en toute hâte aujourd'hui tous les cardinaux ayant leur résidence à Rome pour la discussion d'affaires dont la nature ne fut pas révélée. On conjecture qu'il s'agissait de la controverse italo-vaticane ou de la situation en Espagne.

Faits divers de partout

TROIS VICTIMES DU GAZ

Le Caire, Egypte, 23.—Un ingénieur suisse et deux ouvriers, ayant pénétré dans le dépôt de charbon d'une fabrique de ciment à Turah, ont péri asphyxiés par des émanations de gaz carbonique dégagées par suite d'une combustion spontanée du charbon.

DEGUSTATEURS EN CONGRES

Paris, 23.—Pour la première fois, ces jours derniers, s'est ouverte à Londres, une assemblée internationale de dégustateurs.

Au cours de cette assemblée, qui durera jusqu'à la fin du mois, les experts délégués de France, d'Allemagne et d'Amérique, en particulier, se prononceront sur les qualités de 350 sortes de vins.

AUTOMOBILISTE AU POLE

Paris, 23.—Une caravane composée de sept automobilistes tchécoslovaques, sous la direction du professeur Jaroslav Doubek, est arrivée à Varsovie.

Le professeur a l'intention de poursuivre son voyage dans la direction du pôle Nord, en passant par Koenigsberg, Kovno, Riga, Tallin, Helsingfors, et de pousser aussi loin que possible dans les régions polaires.

Un journaliste, M. Naxer, du Gesky Dennik, prend également part à cette expédition.

UN POSTIER INDELICAT

Paris, 23.—La police spéciale a arrêté, à Strasbourg, un agent manipulant des P. T. T., Raymond Sosson, demeurant à Paris, qui avait été surpris par son chef dans un wagon-poste, en train de s'approprier des lettres adressées à des militaires en garnison en Alsace.

A l'interrogatoire, Sosson a avoué que depuis plusieurs mois, il dérobait des lettres pour s'emparer des billets de banque se trouvant à l'intérieur de celles-ci.

Il a été écroué.

UN DEMI-MILLION DE DOMMAGES

Paris, 23.—A Méry-sur-Seine, près d'Arcy-sur-Aube, un violent incendie a détruit, dernièrement un pâté de maisons comprenant un hôtel, un magasin de chaussures, un atelier de cordonnerie et une maison d'alimentation.

Les causes du sinistre sont attribuées à un court-circuit. Les dégâts atteignent un demi-million de francs.

FORMIDABLE EXPLOSION

Brest, 23.—Une formidable explosion s'est produite, dans une fabrique de nitroglycérine dépendant de la poudrerie du Moulin-Blanc, près de Brest, et qui se trouve dans un vallon située à 1,500 mètres de cette poudrerie.

Un nitreur a sauté, pulvérisant l'atelier où se trouvait cet appareil et causant des dégâts considérables aux bâtiments voisins. Une véritable pluie de débris, de branches d'arbres, de blocs de ciment s'abattit sur les maisons situées aux environs de la fabrique.

Trois ouvriers ont été blessés, mais leur état n'est pas inquiétant.

UN NOUVEAU DELIT

Centralia, Washington, 23.—Un comité de vigilance a commencé à ramasser les hommes qui ont désobéi à l'ordonnance municipale récemment passée leur interdisant de se raser d'ici le pique-nique annuel des Southwest Washington Pioneers, les 11 et 12 août. Un bloc a été érigé et les "sleekers" y seront liés et exposés à la vue du public, après avoir ete convaincus en cour de police. Le comité a décrété qu'il ne suffit pas de cultiver une moustache. Il faut une barbe complète.

BACCHANALES NOCTURNES

Boston, 23. — Les "petting parties" nocturnes dans le voisinage de l'étang Birch, Lynn, et des autres sources d'eau potable de cette ville seront supprimés, même si les autorités doivent entourer les réservoirs. Thomas-W. Heath, commissaire des aqueducs de Lynn, affirme que des bacchanales durant toute la nuit ont lieu dans le voisinage de l'étang Birch. Le comité des voies et moyens a approprié $5,000 pour fermer les routes conduisant à l'endroit et faire une enquête.

SOMMAIRE

Deuxième page
Feuilleton
Dans nos paroisses
Troisième page
Nouvelles de Québec
Quatrième page
Editorial
Cinquième page
Nouvelles de Lévis
Sixième page
Radio
Septième page
Nouvelles diverses
Huitième page
Chez les ouvriers
Neuvième page
Nouvelles diverses
Dixième page
La vie sociale
Onzième page
Nouvelles maritimes
Douzième page
Page féminine quotidienne
Treizième page
Finance
Quatorzième et 15e pages
Sport
Seizième et 17e pages
Petites annonces classées
Dix-huitième page
Nouvelles diverses
Dix-neuvième page
Naissances et décès
Vingtième page
Nouvelles générales